

L'INSERTION DES SORTANTS DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES EN AUVERGNE



Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé *Diplômés de 2015*

Dans l'objectif d'adapter l'outil de formation régional et les projets pédagogiques de chaque institut aux besoins des employeurs et des publics en attente de formation, la Région, les instituts de formation et les professionnels ont souhaité analyser le suivi de l'insertion professionnelle des élèves et étudiants formés.

C'est dans cette optique qu'a été élaboré un dispositif d'enquête pérenne à destination des élèves et étudiants diplômés portant, notamment, sur leur devenir à 12 mois.

Les deux premières vagues de l'enquête ont concerné les sortants de formation de 2012 et 2013 (cf. parutions de mars-avril 2014 et mars 2015) ; la troisième, les diplômés de 2014 (cf. publications de novembre et décembre 2015).

La quatrième vague, dont les résultats sont présentés ci-après, porte sur les diplômés de 2015, soit 1 651 personnes. Elle concerne exclusivement les diplômés sortants des instituts de formation situés sur le territoire auvergnat (départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme).



LE DISPOSITIF D'ENQUÊTE

Le questionnaire a été conçu et administré par le CARIF OREF Auvergne et la Région. L'enquête 2016 s'est déroulée de juin à septembre. La Région a procédé à des relances téléphoniques ciblées visant à améliorer le taux et la qualité des réponses.

L'enquête balaye l'ensemble de la situation de la personne, de sa situation antérieure jusqu'au suivi à 12 mois :

- ✓ la situation avant l'entrée en formation (le lieu de résidence antérieure*, le statut et l'expérience professionnels, le dernier diplôme obtenu, le suivi d'une préparation au concours...),
- ✓ la situation pendant la formation (le statut professionnel, la nature du parcours de formation, l'aide financière reçue...),
- ✓ la situation à 12 mois avec :
 - ✓ le type de situation (emploi, sans emploi...),
 - ✓ en cas d'emploi, le poste occupé, le contrat (type, durée, temps de travail, salaire...), l'employeur (secteur d'activité, effectifs, lieu de travail*), la durée et les modalités d'obtention du poste,
 - ✓ en cas de formation, le type et le lieu*,
 - ✓ et, si la personne est sans emploi, la cause et le détail de sa situation.

Par rapport aux précédentes vagues, le dispositif d'enquête a connu, en 2016, **quelques évolutions** :

- ✓ une montée en puissance de la collecte d'informations sur la situation avant l'entrée et pendant la formation, directement auprès des instituts de formation (pour 34 des 37 sites, contre 18 des 31 sites l'année précédente),
- ✓ de nouvelles certifications enquêtées, le Certificat de capacité d'orthoptiste et le DE d'ergothérapeute.

A noter cependant que, bien que l'enquête reste sur le périmètre **Auvergne**, des résultats intègrent déjà la dimension rhônalpine (cf. mobilités résidence – formation - travail).

L'ANALYSE DU TAUX DE RÉPONSE

Au cours de l'année 2015, une session d'examen s'est déroulée en juin pour la formation d'éducateur spécialisé. Pour rappel, la durée de cette formation étant de 3 ans, l'essentiel des personnes interrogées a donc débuté sa formation en 2012.

74 des 97 diplômés interrogés ont répondu au questionnaire à 12 mois, soit un **taux de réponse de 76%**, supérieur au taux global toutes formations sanitaires et sociales confondues (71%) mais inférieur à celui des seuls sortants de formations sociales (80% soit 253 répondants pour 315 diplômés).

Les effectifs répondant à l'enquête ont été **redressés** en s'inspirant de la méthode CALMAR (CALage sur MARGes) développée par l'INSEE. Le principe consiste à **pondérer les individus** en utilisant une **information auxiliaire** (variable de calage) de telle façon que l'échantillon des répondants ressemble le plus possible à la population enquêtée. Dans la présente enquête, le calage a été réalisé à partir de **l'âge, du sexe et du COTEF de formation**.

Dans la suite du document, les résultats afférents au diplôme sont comparés à ceux de l'ensemble des diplômés des formations sociales.

* Les lieux ou territoires correspondent au COTEF, COmité Territorial Emploi Formation



LE PROFIL DES DIPLÔMÉS

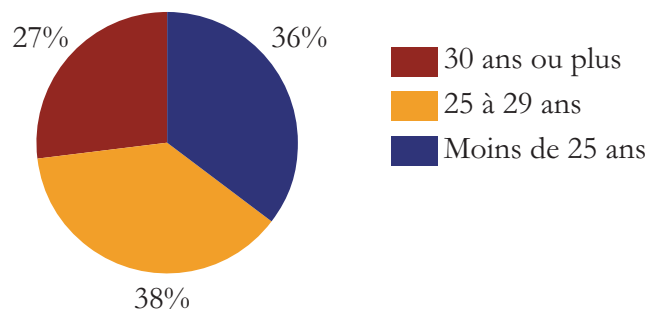
Quel est leur sexe ?



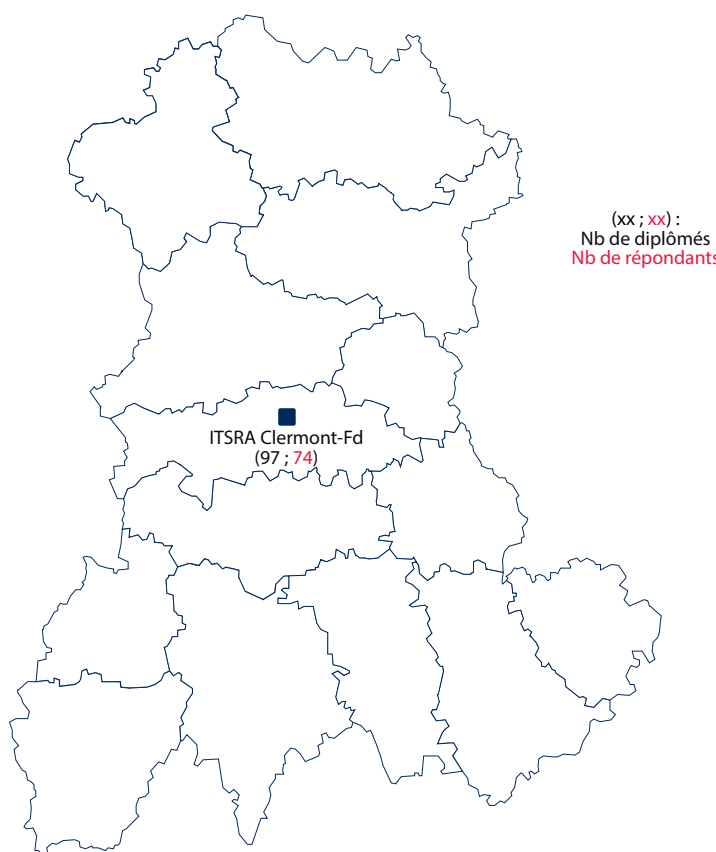
Les trois quarts des diplômés sont des femmes (part en recul de 12 points par rapport aux diplômés 2014).

73% d'entre eux a moins de 30 ans* (+3 points par rapport à l'enquête 2015).

Quel est leur âge ?



Dans quel institut de formation ont-ils été formés ?



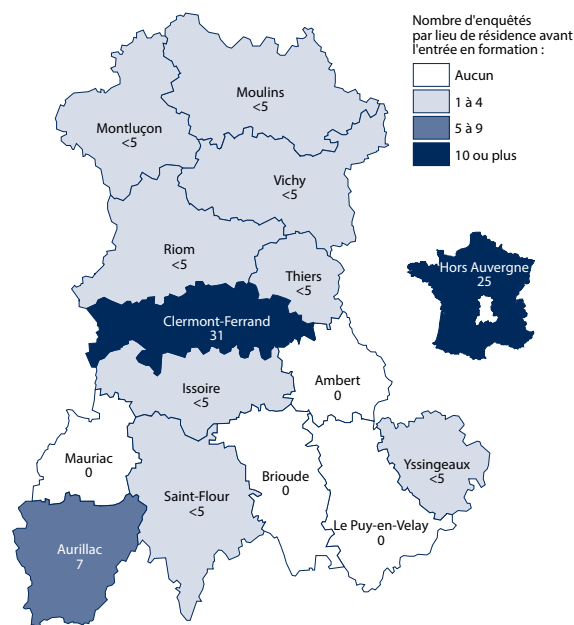
Un seul institut, l'ITSRA, propose le diplôme d'état d'éducateur spécialisé en Auvergne (COTEF de Clermont-Ferrand).

* L'âge calculé est celui à la sortie de formation. En absence de redoublement (information non disponible dans l'enquête), l'âge estimé à l'entrée est de 3 ans inférieur.



LA SITUATION DES DIPLÔMÉS AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION

Quel était leur lieu de résidence avant l'entrée en formation ?

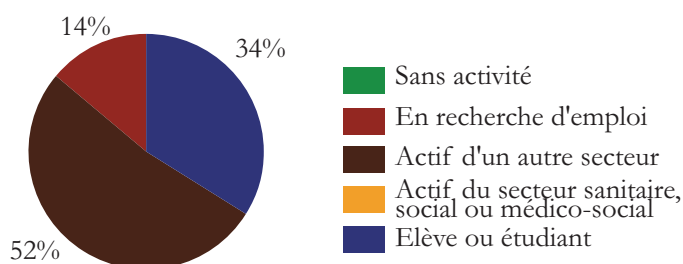


Les deux tiers des diplômés résidaient en Auvergne avant leur entrée en formation, 42% sur le territoire de Clermont-Ferrand.

34% résidaient hors Auvergne, 11% en Rhône-Alpes (8 personnes).

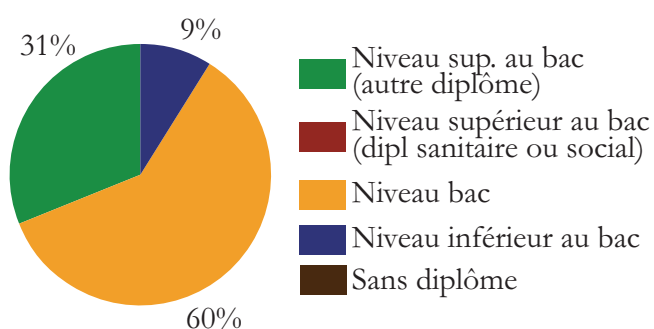
Le rapprochement lieu de formation - lieu de résidence antérieure met en évidence, qu'en moyenne, 63% des diplômés auvergnats résidaient auparavant sur leur COTEF de formation (Clermont-Ferrand).

Quel était leur statut professionnel avant l'entrée en formation ?

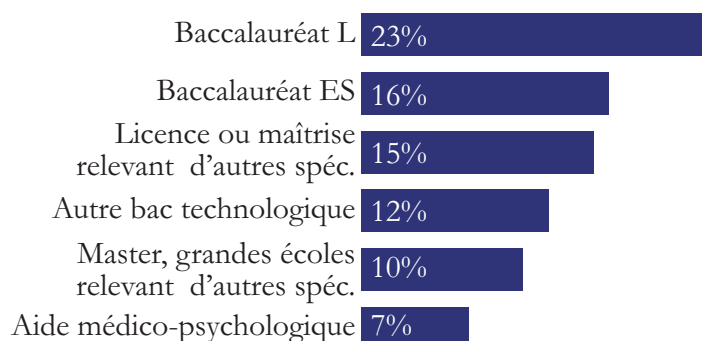


Avant l'entrée en formation, 52% des diplômés étaient salariés ou professions libérales d'un autre secteur et 34% élèves ou étudiants (y compris apprentis).

Quel était le niveau du dernier diplôme ou titre obtenu avant l'entrée en formation ?



Quel était le dernier diplôme ou titre obtenu avant l'entrée en formation (top 5) ?



60% des diplômés étaient titulaires d'un diplôme de niveau bac avant leur entrée en formation et 31% avaient un niveau supérieur au bac (-2 points chacun par rapport aux diplômés 2014). Cette répartition est confirmée par l'examen des principaux diplômes, avec 23% de Baccalauréat L, 16% de Bac ES, 15% de Licence ou maîtrise non spécialisée, 12% de Bacs technologiques, 10% de Master, DEA, DESS, grandes écoles non spécialisés ... A l'entrée en formation, 80% des diplômés avaient obtenu leur dernier diplôme depuis moins de 5 ans (en moyenne 3 ans).

Avaient-ils suivi une préparation au concours avant l'entrée en formation ?

19% des diplômés déclaraient avoir suivi une préparation au concours d'entrée avant leur entrée en formation.

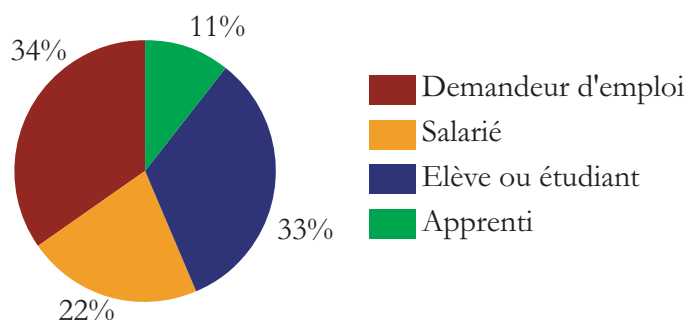


LA SITUATION DES DIPLÔMÉS PENDANT LEUR FORMATION

Quel était leur statut professionnel pendant la formation ?

34% des diplômés avaient le statut de demandeur d'emploi, 33% celui d'étudiant et 11% celui d'apprenti pendant la formation.

A noter que la totalité des diplômés de 2014 avaient le statut d'étudiant pendant la formation.



Etaient-ils en formation partielle ?

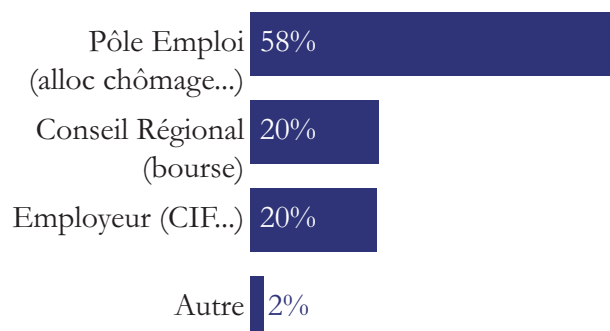
17% des diplômés ont déclaré être en formation partielle (17 personnes), sans avoir donné de précision sur la nature du parcours.

De quelle(s) ressource(s) financière(s) ont-ils bénéficié pour leur vie quotidienne pendant la formation ?

89% des diplômés déclaraient avoir bénéficié d'une aide ou d'une ressource financière pour leur vie quotidienne. Parmi eux, 58% percevaient une allocation Pôle Emploi, 20% une bourse du Conseil régional ou une rémunération employeur (CIF..).

A noter un décalage entre l'aide perçue (majoritairement une allocation chômage) et le statut professionnel déclaré ci-dessus (un tiers de DE).

A noter que les diplômés de 2014 ne citaient une rémunération employeur que dans 2% des cas contre 20% pour les diplômés de 2015.



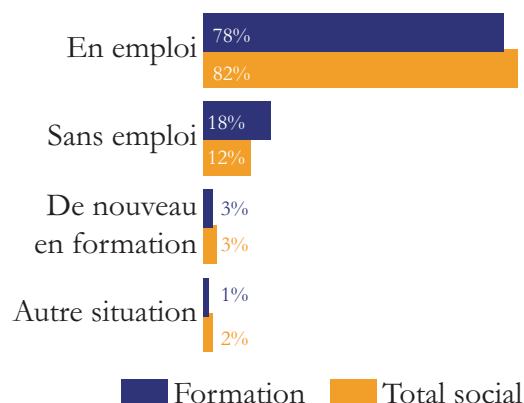


LA SITUATION DES DIPLÔMÉS 12 MOIS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME

Quelle était leur situation professionnelle ?

78% des diplômés étaient en emploi 12 mois après la formation (76 personnes), soit 4 points de moins que l'ensemble des diplômés des formations sociales.

Cette part est également inférieure de 4 points à celle des diplômés de 2014.

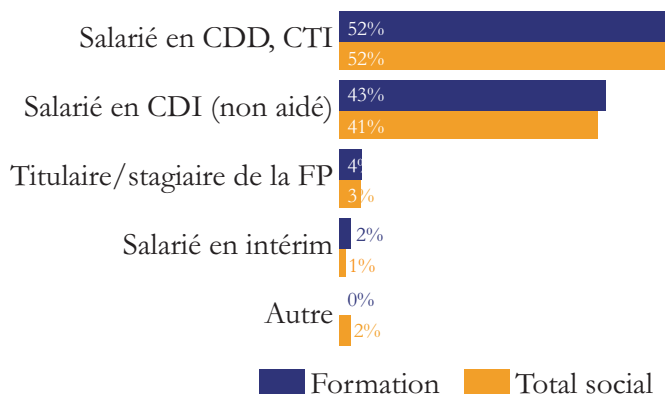


NB : l'analyse se concentre, par la suite, sur la situation d'emploi.

Quel est l'intitulé du poste occupé ?

87% des diplômés exerçaient le métier d'éducateur spécialisé, les autres postes occupés étant variés (moniteur-éducateur, intervenant social, accompagnant des élèves en situation de handicap, coordinateur d'un GEM...). Ce taux est en progression (+3 points) pour les diplômés 2015 par rapport aux diplômés 2014.

Quel était leur statut professionnel ?

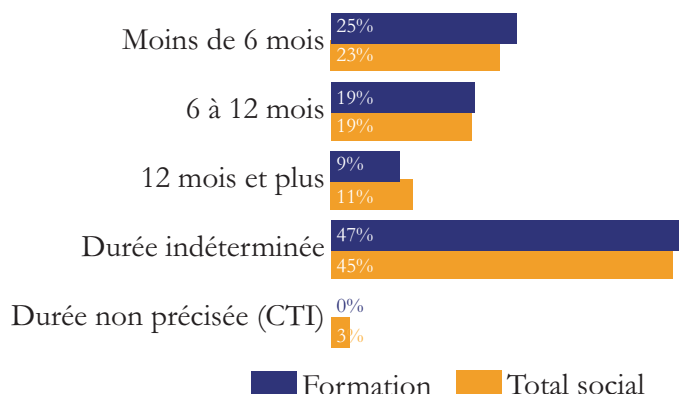


46% des diplômés étaient en emploi stable* *versus* 45% pour l'ensemble des diplômés des formations sociales, 43% en CDI (*versus* 41%). Ce taux progresse de 7 points par rapport aux diplômés 2014.

52% des diplômés étaient en CDD, taux identique à celui des diplômés des formations sociales.

A noter que moins de 4% des diplômés occupaient un emploi aidé.

Quelle était la durée du contrat ?



47% des diplômés occupaient un emploi à durée indéterminée après leur sortie de formation, contre 45% pour l'ensemble des formations sociales.

Les éducateurs spécialisés se voient proposer cependant des contrats de plus courte durée que l'ensemble des formations sociales : 44% occupaient un emploi de durée inférieure à 12 mois (*versus* 41%) et 9%, d'une durée de 12 mois et plus (contre 11%).

*CDI, titulaire ou stagiaire de la Fonction publique ou profession libérale

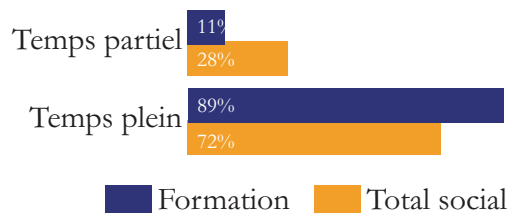


LA SITUATION DES DIPLÔMÉS 12 MOIS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME

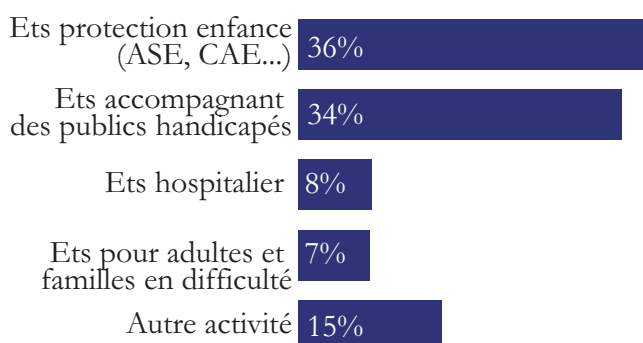
Quel était le temps de travail ?

89% des diplômés exerçaient leur activité à temps plein contre 72% pour l'ensemble des formations sociales (+6 points par rapport aux diplômés de 2014).

Le temps partiel est subi pour les 8 personnes concernées.



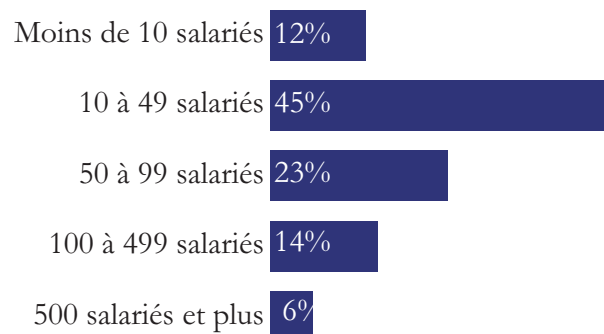
Quelle est la nature de l'activité de l'établissement employeur ?



36% des répondants exerçaient leur activité au sein d'un établissement de protection de l'enfance et 34% dans un établissement accompagnant des publics handicapés (jeunes et adultes), etc.

Par rapport aux diplômés de 2014, les établissements accompagnant des publics handicapés perdent leur 1^{ère} place en tant qu'employeur (-4 points) au profit des établissements de protection de l'enfance (+2 points).

Quelle est la taille de l'établissement employeur ?



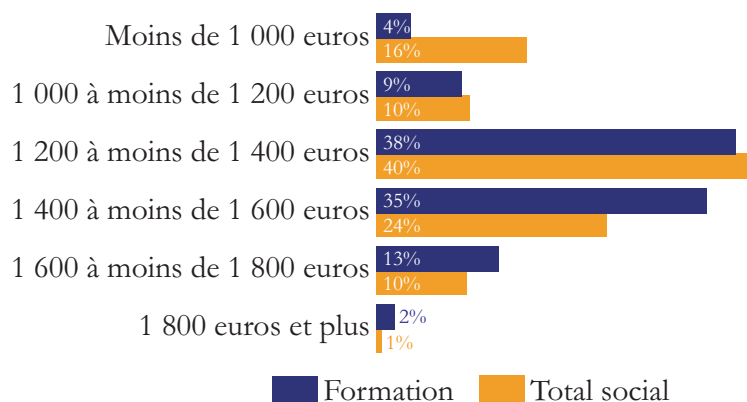
57% des diplômés exerçaient leur activité au sein d'un établissement de moins de 50 salariés.

Quel était le salaire net mensuel en euros (primes incluses) ?

73% des diplômés déclaraient gagner de 1 200 à 1 600 euros nets mensuels (contre 64% sur cette tranche pour l'ensemble des formations sociales).

A noter la sous-représentation sur les tranches inférieures.

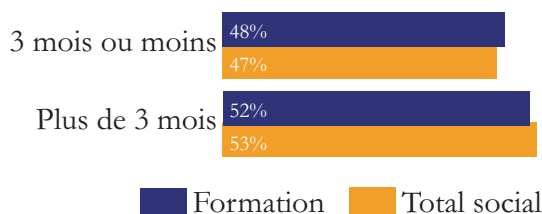
Le salaire net mensuel moyen est de 1 402 €, supérieur de 7,7% (+101 €) à celui perçu par l'ensemble des diplômés des formations sociales (1 301 €).





LA SITUATION DES DIPLÔMÉS 12 MOIS APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME

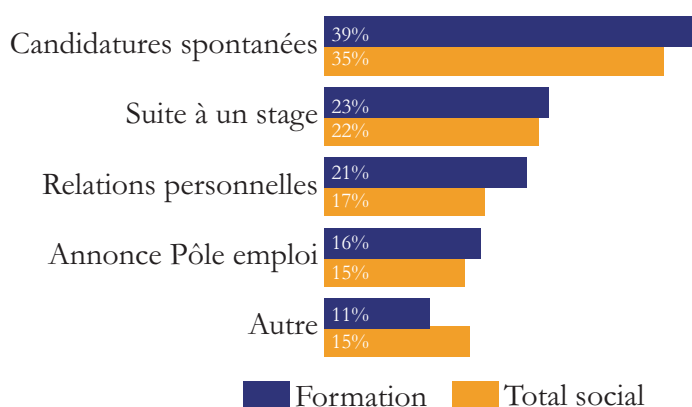
Quelle a été la durée d'obtention de l'emploi ?



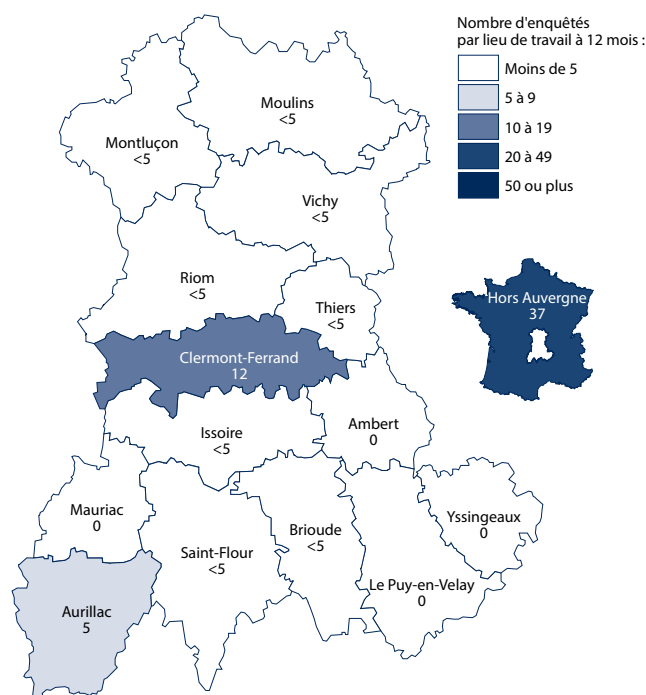
52% des diplômés ont obtenu leur emploi plus de 3 mois après leur sortie de formation, part inférieure de 1 point à celle de l'ensemble des formations sociales mais avec un délai d'insertion similaire (4 mois). La situation des diplômés 2015 s'est améliorée par rapport à celle des diplômés 2014 (67% des diplômés déclaraient avoir obtenu leur emploi plus de 3 mois après leur sortie de formation).

Les candidatures spontanées sont le mode d'obtention de l'emploi le plus fréquent (39% des diplômés contre 35% pour l'ensemble des formations sociales), devant le stage (23% contre 22%) et les relations personnelles (21% contre 17%).

Quel a été le mode d'obtention de l'emploi ?



Quel était le lieu de travail ?



50% des diplômés travaillaient en Auvergne, 16% sur le COTEF de Clermont-Ferrand.

L'autre moitié des diplômés (37 au total) travaillait hors Auvergne 12 mois après l'obtention du diplôme, 16% en Rhône-Alpes (12 personnes).

Avait-ils occupé un autre emploi depuis leur sortie de formation ?

57% des diplômés, en emploi 12 mois après l'obtention de leur diplôme, avaient occupé un autre emploi depuis leur sortie de formation (comme pour l'ensemble des formations sociales).

Le poste occupé était :

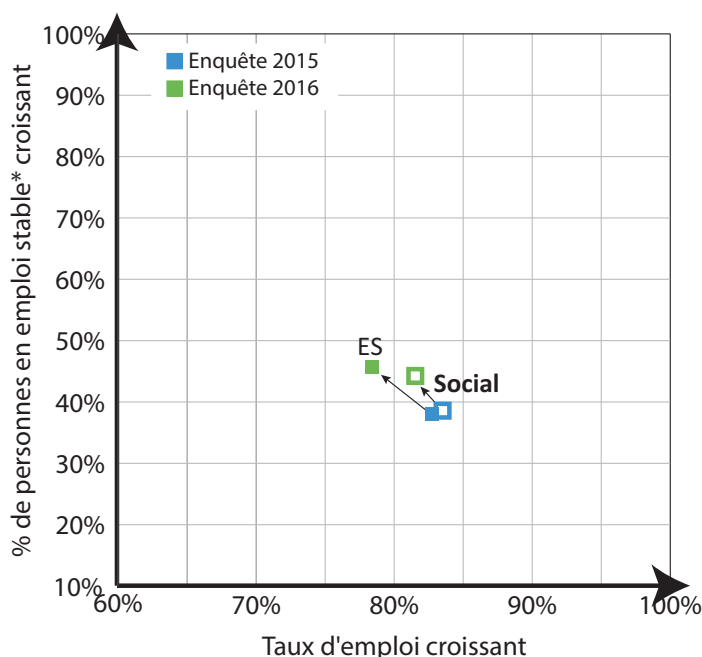
- ✓ pour 32% d'entre eux, identique à celui occupé à 12 mois (contre 32%) et, dans 56% des cas, différent mais en lien avec la formation (*versus* 46%),
- ✓ un contrat précaire (CDD, intérim...) dans 85% des cas *versus* 88%,
- ✓ exercé auprès d'un employeur différent de l'actuel, mais relevant du champ sanitaire et social pour 73% des diplômés.



SYNTHÈSE

Taux d'emploi et stabilité

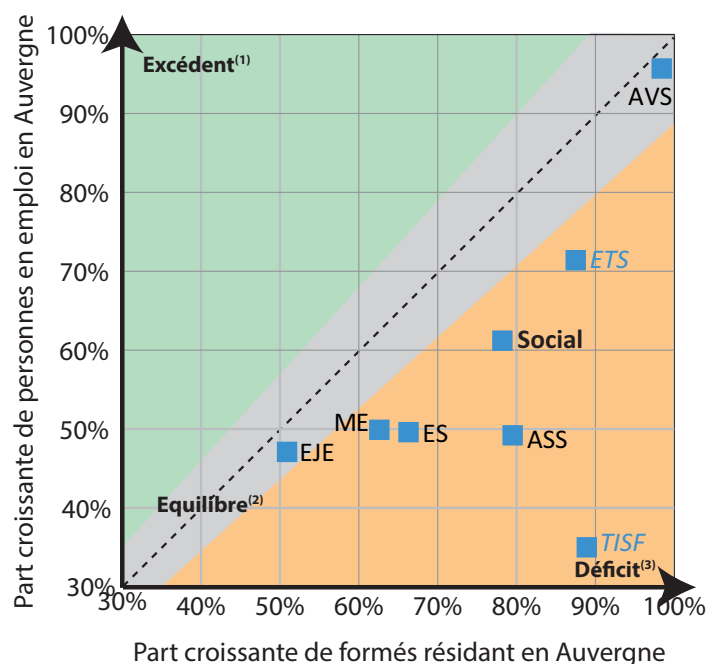
Les indicateurs d'emploi pour les éducateurs spécialisés diplômés diffèrent des indicateurs moyens toutes formations sociales confondues : l'écart en termes de taux d'emploi est de - 3 points et de part d'emploi stable de +1 point.



Lieux de résidence antérieure et de travail à 12 mois

Pour l'Auvergne, le solde d'éducateurs spécialisés est négatif. Ainsi, les formés étaient à 66% des résidents auvergnats et 50% d'entre eux occupent un emploi en Auvergne.

La situation est comparable à la moyenne toutes formations sociales confondues.



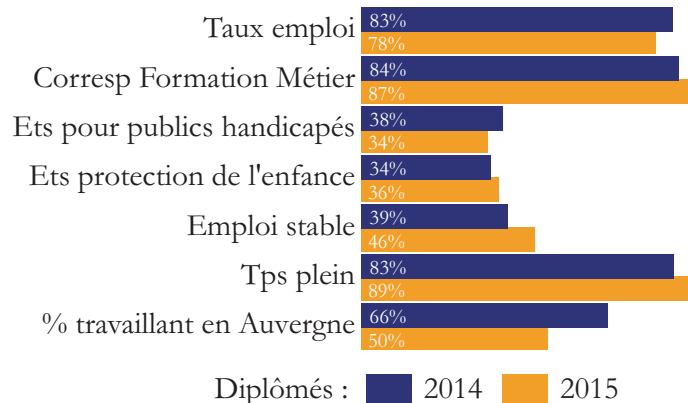
Comparatif de la situation à 12 mois des diplômés de 2014 et 2015

L'analyse de la situation des éducateurs spécialisés sur le marché du travail entre diplômés de 2014 et diplômés de 2015 fait ressortir des points positifs et des points négatifs :

- ainsi, les indicateurs suivants enregistrent une évolution positive : part de diplômés exerçant le métier d'éducateur spécialisé (+3 points), part de l'emploi stable (+7 points), part du temps plein (+6 points).

- à l'inverse, le taux d'emploi recule de 5 points et la part des diplômés travaillant en Auvergne de 16 points.

La part de l'emploi dans les établissements de protection de l'enfance enregistre une croissance de 2 points, au détriment de ceux accompagnant des publics handicapés (-4 points).



L'INSERTION DES SORTANTS DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES EN AUVERGNE

GLOSSAIRE

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

ASS : Assistant de Service Social

AVS : Auxiliaire de vie sociale

CAE : Centre d'Action Educative

DE : Diplôme d'Etat

EJE : Educateur de Jeunes Enfants

ES : Educateur Spécialisé

ETS : Educateur Technique Spécialisé

Formation partielle : cursus partiel suivi par des personnes titulaires de certains titres ou diplômes, ou s'inscrivant dans le cadre d'un parcours VAE

FP : Fonction Publique

GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle

ME : Moniteur éducateur

Préparation : suivi d'une préparation au concours d'entrée en formation

TISF : Technicien en Intervention Sociale et Familiale



Contact : CARIF OREF Auvergne
16b rue Fontgiève - 63 000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 19 01 40 / Fax : 04 73 37 31 63

Portail : <http://www.orientation.auvergne.fr/>
<http://www.pro.formationauvergne.com/>
Mail : oref@cariforef-auvergne.org

